



CP n° 61 du 16 juin 2015

Rifseep : à quand le respect du dialogue social au ministère de l'Education nationale ?

Le ministère de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a enfin lancé un travail de concertation autour de la mise en place du nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et l'engagement professionnel (Rifseep). Pour le Sgen-CFDT, le calendrier envisagé comme les modalités proposées ne sont pas acceptables.

Malgré les annonces du ministère de la Fonction publique instaurant un délai supplémentaire pour la mise en œuvre de ce régime, le MENESR passe en force et annonce l'instaurer dès le 1^{er} septembre au lieu du 1^{er} janvier pour la filière administrative, préemptant ainsi le temps nécessaire au dialogue véritable.

Pire, des académies sont en passe de publier des circulaires avant même que les textes définitifs ne soient présentés aux comités techniques nationaux des 6 et 8 juillet.

De surcroît, le dialogue sur les cartographies d'emploi et la classification des postes s'appuie bien souvent sur la représentation des personnels au niveau des CAP et non pas la représentativité aux comités techniques.

Cela constitue un irrespect total des textes en vigueur.

Pour le Sgen-CFDT, il s'agit de garantir que les collègues ne perdent pas un seul euro lors de cette modification du cadre indemnitaire et que ce dernier soit clair, sécurisant et transparent pour les collègues.

Pour cela, il conviendra également d'imposer dans les bilans sociaux présentés en comité technique, des tableaux détaillés d'évolution du Rifseep, par filière, par groupe et par type de personnel.